



Clamart, 18 janvier 2022

Lutte contre la Covid-19 : Clamart prend des mesures pour protéger les enfants

Afin de renforcer la lutte contre la Covid-19 et soutenir les professeurs comme les familles face à la recrudescence des cas de contamination dans les écoles, la Ville de Clamart, à l'initiative de son Maire, Jean-Didier Berger, a décidé de mettre en place de nouvelles mesures :

- **Vaccination des enfants de 5 à 11 ans** sur des journées exclusivement réservées à cette vaccination : les samedi 22 janvier et 12 février. Durant ces journées spéciales, des animations seront organisées pour que ce moment soit le plus serein possible (ateliers maquillage, jeux de babyfoot, flipper...), dans le respect des règles sanitaires. **Un diplôme de « super courageux » sera remis aux enfants vaccinés.**
- **Distribution de masques FFP2** aux professeurs des écoles et aux personnels des écoles.
- Mise en place, dès mardi 18 janvier, de **tentes de tests anti-covid** dans plusieurs quartiers, au plus près des écoles, avec accès prioritaire pour les enfants, leurs parents et les personnels scolaires et périscolaires.
- Installation de **capteurs de CO2** dans tous les réfectoires des écoles depuis décembre pour mesurer la qualité de l'air et faciliter l'aération des locaux.
- **Stocks de secours d'autotests** pour faciliter et accélérer le dépistage du virus en cas d'urgence.

« Depuis le début de la pandémie, nous avons pris de nombreuses initiatives pour faciliter la poursuite de la scolarité de nos enfants dans les meilleures conditions sanitaires possibles. La circulation active du virus et les difficultés des parents dans l'accès aux tests m'ont conduit à prendre de nouvelles mesures pour faciliter la vie des familles dans ce parcours. La vaccination des enfants dans un cadre apaisant et ludique va par ailleurs permettre de dédramatiser ce moment que nous souhaitons le plus serein possible pour eux », indique Jean-Didier Berger, Maire de Clamart.

